

DE L'HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS: ROBERT-JOSEPH POTHIER

*Elena DAMIAN**

Abstract

Robert-Joseph Pothier (Orléans, 1699 – 1772), qui a été considéré comme le plus important juriste français du XVIIIème siècle, a acquis sa célébrité surtout grâce à ses travaux dans le domaine du droit français. Il a été attiré notamment par le droit romain et il a débuté avec «Pandectae Justinianae in novum ordinem digestae» (Paris et Chartres, 1748 – 1752, 3 volumes, in folio), une œuvre méthodique et pleine d'érudition, un guide classique pour ce domaine. En approfondissant les idées de certains prédécesseurs tout comme Jean Domat, Robert-Joseph Pothier a réalisé une synthèse entre le droit naturel et celui romain et ses ouvrages ont contribué à l'élaboration du Code Civil français de 1804. Il s'est aussi remarqué par son activité de professeur à l'Université d'Orléans où, en 1749, il a occupé la chaire de droit français. Il reste dans l'histoire du droit français par ses nombreuses œuvres, par son talent comme professeur, mais aussi par son intégrité comme magistrat.

Mots-Clés: *Robert-Joseph Pothier, histoire du droit français, juriste, professeur, magistrat.*

JEL Classification: [K10]

1. Introduction

Robert-Joseph Pothier a été considéré comme «le plus grand jurisconsulte du XVIIIème siècle» (Larousse, XII, 1876: 1517). Il est né à Orléans, le 9 janvier 1699 et il est mort dans la même ville, le 2 mars 1772. Il est issu d'une famille bourgeoise aisée qui a compté beaucoup de magistrats. Son père a été conseiller au présidial et l'un de ses ascendants, Florent Pothier a été maire d'Orléans. Après la mort de son père, Robert-Joseph Pothier, qui n'avait alors que huit ans, a été guidé et surveillé par son oncle, chanoine de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans. C'est celui-ci qui a mis les bases de son éducation et de sa foi catholique. Robert-Joseph Pothier a été tout d'abord élève au collège des jésuites de sa ville natale. Ici, il a pris le goût pour les littératures anciennes, notamment celle latine, ce qui l'a aidé dans ses études de droit romain. Il a été attiré par les humanités, la philosophie, mais aussi par la géométrie et la logique. Après avoir hésité quelque temps entre la profession religieuse et la magistrature, il s'est décidé pour la carrière de ses ancêtres, c'est-à-dire celle de magistrat.

A partir de 1715, Robert-Joseph Pothier a étudié le droit à l'Université d'Orléans et il a obtenu sa licence en 1718. Deux ans plus tard, il a été nommé

* Dr., chargé de cours associé, Université Chrétienne « Dimitrie Cantemir » Bucarest, Faculté de Droit Cluj-Napoca.

conseiller au présidial d'Orléans, fonction qui avait été déjà occupée par son père et par son grand-père aussi et qu'il a gardée jusqu'à sa mort. Il a été élu par ses compatriotes échevin d'Orléans, fonction qu'il a remplie à partir de 1747 jusqu'en 1772.

Dès sa jeunesse, il a beaucoup écrit et il a abordé de nombreux sujets de droit, y compris le droit allemand, italien ou néerlandais. Mais son ambition était celle de «rassembler et de présenter, dans un ordre naturel et méthodique, les maximes et les principes du droit romain, si épars et confus dans les compilations de Justinien publiées jusqu'alors» (https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert-Joseph_Pothier).

Robert-Joseph Pothier avait été invité à Paris par le chancelier d'Aguesseau, le grand jurisconsulte qui connaissait sa réputation. Celui-ci l'a encouragé à publier ses travaux et à étudier systématiquement le droit romain. Les deux juristes ont entretenu une vaste correspondance et ils sont devenus très proches.

2. Les œuvres

Les trois volumes de ses *Pandectae Justinianae in novum ordinem digestae* qui ont consacré sa renommée ont été publiés à Paris et Chartres, entre 1748 et 1752. En 1749, après la parution du premier volume, Pothier a obtenu de la part de Louis XV, avec l'appui d'Aguesseau, une chaire de professeur royal de droit français à l'Université d'Orléans. Il y a continué l'habitude de son prédécesseur d'inviter chez lui ses étudiants pour diriger leurs études ; en même temps, il leur offrait la demi-pension. Dans cette période, il a allié la théorie à la pratique, ayant une carrière de professeur et d'écrivain et une autre de magistrat.

Pendant les années suivantes, étant intéressé spécialement par le droit français « [il a comparé] les droits écrits des pays de langue d'oc aux droits coutumiers des pays de langue d'oïl, jetant ainsi les bases d'une législation nationale, dans une volonté d'unification de la coutume française» (https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert-Joseph_Pothier). Le résultat a été son traité intitulé *Coutume d'Orléans*.

Les nombreuses œuvres écrites par Robert-Joseph Pothier reflètent ses multiples préoccupations dans le domaine du droit. Nous allons mentionner ses ouvrages les plus importants (il y en a une trentaine et beaucoup de rééditions, v. Chénon, 1929: 373), dans l'ordre chronologique de leur parution.

- *Coutume d'Orléans*, Orléans, 1740, in-8°, puis 1760, in-12°, 1764 (avec d'importantes additions), 1772, 1776 et 1780.
- *Pandectae Justinianae in novum ordinem digestae* (*Pandectes de Justinien*), Paris, 1748 – 1752, 3 volumes, in-folio, puis d'autres éditions.
- *Traité des obligations*, Orléans, 1761, 2 volumes, in-12°, puis 1764.
- *Traité du contrat de vente, selon les règles tant du for de la conscience que du for extérieur*, Paris et Orléans, 1762, in-12°.
- *Traité des Retraits, pour servir d'Appendice au Traité du Contrat de Vente*, 1762, in-12°.

- *Traité du contrat de constitution de rente*, 1763, in-12°.
- *Des contrats de bienfaisance*, 1763, 3 volumes, in-12°.
- *Traité du contrat de louage ou Traité des cheptels selon les règles, tant du for de la conscience que du for extérieur*, Paris, 1764, 1766 et 1778, in-12°, 488 pages et Paris et Orléans, 1765, in-12°, 116 pages et plusieurs éditions du XIXème siècle.
- *Traité du contrat de bail à vente*, 1764, in-12°.
- *Traité des contrats des louages maritimes*, 1765, in-12°.
- *Traité du contrat d'assurance et du contrat de prêt à la grosse aventure*, 1767.
- *Traité du Contrat de Mariage*, 1768, 2 volumes, in-12°, puis 1771.
- *Des Propres et de Donations testamentaires*, 1777.
- *Des Donations entre mari et femme*, 1777, in-12°.
- *Des successions*, 1777.
- *Traité des personnes et des choses*, Paris, 1778.
- *Traités sur différentes matières du droit civil*, Orléans, 1781.
- *Œuvres complètes*, Paris, 1773, 7 volumes.
- *Œuvres posthumes*, 1776 – 1779, 3 volumes et réédition en 34 volumes (œuvres complètes, 28 volumes et œuvres posthumes, 6 volumes).
- *Le Pothier des notaires, ou Abrégé de ses divers traités, avec l'indication de ceux du Code civil dont on y trouve les dispositions*, 1823, 4 volumes, in-8°. Cet ouvrage est encore «une preuve de sa célébrité» (*Dictionnaire des Lettres Françaises. Le dix-huitième siècle*, 1960: 391).

Dans l'ordre de leur importance particulière, au premier rang se trouve l'ouvrage *Pandectae Justinianae in novum ordinum digestae*, qui reste «le guide classique pour le droit romain» (*La Grande Encyclopédie...*, 1885 – 1902, XXVII: 455). L'auteur lui a consacré vingt ans de travail. Après Cujas (1522 – 1590) et Domat (1625 – 1696), «dont les efforts dans cette voie n'avaient abouti qu'à des résultats partiels» (*La Grande Encyclopédie...*, 1885 – 1902, XXVII: 455), Pothier a réussi, grâce à un travail soutenu et à son extraordinaire érudition, à réaliser «la refonte complète de l'œuvre Justinienne» (*La Grande Encyclopédie...*, 1885 – 1902, XXVII: 455), c'est-à-dire «une étude complète du droit romain» (*Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, vol. VIII, 1960: 724).

En continuant l'œuvre de Cujas et surtout celle de Domat, Pothier a accompli «une remarquable synthèse entre le droit naturel et le droit romain» (Mihnea-Dan Radu, *Dreptul roman al obligațiilor...*, 2008: 211). L'ouvrage est écrit en latin et il respecte les anciennes divisions des livres et des titres, mais, après chaque titre, il donne un exposé complet de la matière annoncée dans la rubrique. Les nombreuses notes (en lettres italiques) éclairent le texte. «D'une logique rigoureuse, la classification de Pothier a été universellement adoptée. Français et étrangers s'accordent à reconnaître dans ses *Pandectes* le plus beau

monument qui ait jamais été élevé à la science du droit romain» (*La Grande Encyclopédie...*, 1885 – 1902, XXVII: 455). On affirme aussi que: «c'est un travail de haute patience et en même temps d'érudition» (Esmein, 1925: 735). Cette œuvre de Pothier est «la dernière qui ait illustrée la France dans le droit romain au XVIIIème siècle» (Glasson, 1903: 140) et dont la préface contient une histoire très bien écrite du droit romain (v. *Biographie Universelle ancienne et moderne, ...*, XXXV, 1823: 521). D'ailleurs, Pothier était d'avis qu'on ne pouvait devenir un bon jurisconsulte français sans connaître, d'une manière approfondie, le droit romain.

Le deuxième ouvrage dans l'ordre de l'importance est considéré le *Traité des obligations*, dont on a affirmé qu'«[il] est passé presque textuellement dans le code civil [français]» (Larousse, XII, 1876: 1518). Ici, il expose une théorie du droit civil fondée sur le droit moral. S'appuyant sur la morale chrétienne, il était contre l'usage de la «question», une manière d'interrogatoire courante à l'époque, qui utilisait diverses formes de torture. Il était connu à Orléans pour sa charité chrétienne et pour sa sensibilité.

Le troisième ouvrage important est intitulé *Coutume d'Orléans*. Une première variante a été intitulée *Coutume des duché, baillage et prévôté d'Orléans* (Orléans, 1740, 2 volumes), mais le titre le plus connu a été *Coutume d'Orléans, avec des Observations nouvelles* (Orléans, 1740, 2 volumes, in-8°). Le livre a eu deux collaborateurs, les célèbres jurisconsultes du temps, Prévost de La Jannès et Jousse. Dans une lettre, Jousse a expliqué quelle a été la contribution de chacun dans l'élaboration de l'ouvrage. L'édition de 1760 (Orléans, 2 volumes, in-12°) a comme titre *Coutume d'Orléans* (réimprimée en 1764, avec beaucoup d'additions). Les spécialistes du domaine trouvent que «l'introduction aux divers titres de la *Coutume d'Orléans*, est les *Commentaires* qui en accompagnent les articles [...], forment peut-être le traité le plus complet et le plus méthodique de notre ancien droit français et coutumier. Cet ouvrage est encore aujourd'hui d'une très grande utilité.» (*Biographie Universelle ancienne et moderne, ...*, XXXV, 1823: 516 – 517).

L'homme Robert-Joseph Pothier a été un bon citoyen, un bon catholique, un ami dévoué, un homme bien ordonné, sobre, modeste, même s'il était riche. Il ne supportait pas les louanges, il était généreux avec les autres et il n'avait d'autres passions que celle de l'étude, pour laquelle il était vraiment très doué. Il a été estimé par ses concitoyens, par les érudits, et ses élèves le vénéraient. C'était la meilleure récompense pour son activité méritoire.

Comme professeur en droit, Pothier se distinguait par la clarté et la profondeur de son enseignement, par la passion qu'il transmettait à ses étudiants. Il leur accordait des prix et des médailles pour les stimuler dans leurs études. Par la qualité de son activité didactique, il a contribué à l'épanouissement de l'enseignement juridique en France au XVIIIème siècle.

Ses écrits se remarquent par la simplicité de l'expression, ainsi que par la justesse du raisonnement, par l'érudition et par leur utilité. Dans le droit français,

on l'a considéré souvent «un chef d'école» (*La Grande Encyclopédie...*, 1885 – 1902, XXVII: 455).

Son style est clair, méthodique et pondéré. Ses œuvres ont inspiré non seulement les rédacteurs du Code Civil français de 1804, mais aussi les juristes américains du XVIII^{ème} siècle (v. https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert-Joseph_Pothier).

Comme magistrat, Pothier n'a négligé aucun de ses devoirs et il a été très apprécié pour ses solutions ou ses décisions, ainsi que pour les conseils gratuits offerts à ceux qui les lui demandaient (v. *Biographie Universelle ancienne est moderne, ...*, XXXV, 1823: 518 – 519).

Robert-Joseph Pothier a été très admiré par ses contemporains, ainsi que par la postérité pour toute son activité, celle de magistrat, d'écrivain et de professeur et, de même, pour ses qualités humaines. Ses ouvrages ont circulé en Europe et ils ont été connus et acquis aussi par les intellectuels de Transylvanie. Dans deux grandes et prestigieuses bibliothèques de Cluj-Napoca, par exemple, on trouve quelques exemplaires de valeur. Dans les collections de la Bibliothèque Centrale Universitaire «Lucian Blaga» de Cluj-Napoca, on garde 17 éditions, en 63 volumes, publiées entre 1770 et 1890, dont nous allons mentionner quelques-unes.

- *Traité de la communauté* (vol. I: *Auquel on a joint un Traité de la puissance du mari sur la personne et les biens de la femme*, 96 + 592 p., in-12°; vol. II: *Auquel on a ajouté une Observation sur le contrat de nantissement*, 525 p., in-12°), Paris, 1770.
- *Traité du contrat de mariage, ...*, Paris, 1771, 2 volumes (475 + 419 p.), in-12°.
- *Traité des obligations, ...*, Paris, 1774, 2 volumes (662 + 604 p.), in-12°.
- *Coutume d'Orléans, ...*, Paris, 1776 (tome II, 672 p., in-12°).
- *Pandectes de Justinien*, Paris, 1818 – 1823, 24 volumes, in-8°.
- *Œuvres*, Paris, 1861 – 1890, 10 volumes (environ 5900 p.).

Dans les collections de la Bibliothèque de la Filiale de Cluj-Napoca de l'Académie Roumaine, on trouve une édition du *Traité des obligations, ...*, Paris, 1805, 2 volumes (388 + 372 p.), in-8°.

Conclusions

La présence de ces ouvrages dans deux prestigieuses bibliothèques de Cluj-Napoca témoigne de l'intérêt des intellectuels transylvains pour le domaine du droit français et de leur désir de connaître l'évolution spirituelle européenne.

Par ses œuvres remarquables, ainsi que par son activité didactique, Robert-Joseph Pothier a apporté pleinement sa pierre à l'édifice du droit. Les spécialistes du domaine de l'histoire du droit ou de l'enseignement juridique français lui attribuent une place d'honneur et sa mise en valeur une fois de plus nous a semblé bien nécessaire.

Bibliographie

1. *Biographie Universelle ancienne et moderne, ...*, vol. XXXV, à Paris, chez L.G. Michaud, Libraire-Editeur, 1823.
2. Chénon, E., *Histoire générale du droit public et privé des origines à 1815*, vol. II, publié sous les soins de Olivier-Martin, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1929.
3. *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le dix-huitième siècle*, vol. II (L – Z), publié sous la direction du cardinal Georges Grete. [Collaborateurs:] Albert Pauphilet, Louis Pichard, Robert Barroux, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1960.
4. Esmein, A., *Cours élémentaire d'histoire du droit français, ...*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1925.
5. Glasson, E., *Histoire du droit et des institutions en France*, Paris, Librairie Cotillon, F. Pichon, successeur, imprimeur-éditeur, vol. VIII, 1903.
6. *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, vol. VIII, Paris, Librairie Larousse, 1960.
7. https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert-Joseph_Pothier.
8. *La Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts, ...*, sous la direction de M. Berthelot, vol. I – XXXI, Paris, H. Lamirault et C-ie, Editeurs, 1885 – 1902, vol. XXVII.
9. Larousse, P., *Dictionnaire Universel du XIXe siècle français, historique, géographique, biographique, ...*, vol. I – XV + III vol. Suppléments, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1865 – 1890, vol. XII, Paris, 1876.
10. Radu, M.-D., *Dreptul roman al obligațiilor, bază comună a sistemelor de drept actuale*, Cluj-Napoca, Argonaut, 2008.

Voir aussi:

1. Déclareuil, J., *Histoire générale du droit français des origines à 1789, ...*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1925.
2. http://www.codes-et-lois.fr/feeds/wikipedia/_7e527311780c2326e22039705bb36425.
3. <http://www.france-pittoresque.com/spip.php?article1021>.
4. http://www.lycee-pothier.com/index.php?option=com_content&view=article&id=798&Itemid=111.
5. Olivier-Martin, Fr., *Précis d'histoire du droit français, ...*, Paris, Librairie Dalloz, 1938.